

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes VAL DE GATINE**  
**2 Place Porte Saint-Antoine**  
**79220 CHAMPDENIERS**

**délibération :**  
**D2025-8-5**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 34

Votants : 37

**Objet : Finances Budget**  
**principal - Créances**  
**éteintes**

L' an deux mille vingt cinq, le mardi 16 septembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 09 Septembre 2025

**Titulaires :** Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FAVREAU Jacky, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Madame MARSAULT Annie, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel

**Pouvoirs :**

Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre  
Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur OLIVIER Pascal  
Madame TAVERNEAU Danielle a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc

**Absent(s) :** Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame EVRARD Elisabeth, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur POUSSARD Yves

**Excusé(s) :** Monsieur ATTOU Yves, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

**Secrétaire de Séance :** Madame Magalie SAUZE

VU les articles L.1617-5 et L.1617-24 du Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Président expose :  
Mesdames et messieurs,

Madame le comptable public fait part à l'assemblée qu'elle n'a pu recouvrer divers titres de recettes concernant plusieurs services que l'EPCI délivre aux administrés (notamment l'accueil périscolaire ou encore la collecte des ordures ménagères). Ces divers titres de recettes non recouvrés concernent cinq débiteurs en situation de surendettement pour un montant total de 2 347,16 euros (1492,12 € + 855,04 €).

Madame le comptable public demande par conséquent l'admission en non-valeur de créances éteintes dont elle a constaté l'irrecouvrabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité de :**

- **D'ACCEPTER** l'inscription en non-valeur des créances éteintes pour les sommes de 1492,12 € et de 855,04 € à imputer au compte 6542 du budget principal,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document afférent.

**Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0**

Le Secrétaire de séance  
Magalie SAUZE



La présente décision est susceptible de recours  
devant le Tribunal Administratif dans un délai  
de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 16/09/2025, transmis en sous-préfecture et  
rendu exécutoire le 18/09/2025

Fait et délibéré, les jour,  
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme  
Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU

